



INTERPELLATION

Auteur SVPO, par Andreas Aquilino et Christian Gasser
Objet Réseaux de distribution électrique à saturation?
Date 11/03/2022
Numéro 2022.03.097

La stratégie énergétique du canton du Valais mise fortement sur l'utilisation de pompes à chaleur pour le remplacement des générateurs de chaleur. On le sait, la technologie des pompes à chaleur nécessite, par rapport à un chauffage au mazout, beaucoup plus de courant lors du démarrage et de la mise en route, ce qui signifie que dans pratiquement tous les bâtiments relativement anciens, le raccordement électrique domestique est sous-dimensionné. La mise à niveau du raccordement électrique domestique a parfois des coûts induits élevés pour le maître d'ouvrage concerné.

Plus on installe de pompes à chaleur, et plus les réseaux de distribution principaux des exploitants de réseaux sont sollicités. Il est déjà arrivé à plusieurs reprises que même le réseau de distribution principal ne dispose pas d'une capacité suffisante pour permettre l'installation de plusieurs pompes à chaleur dans des bâtiments. Conformément au principe du «pollueur-payeur», les maîtres d'ouvrage doivent assumer des coûts élevés et participer au développement de l'infrastructure de réseau.

De toute évidence, pour mettre en œuvre la stratégie énergétique du canton, il faudra remplacer des milliers de chauffages à mazout par des pompes à chaleur. Or, cela ne peut fonctionner qu'avec des réseaux de distribution électrique qui disposent d'une capacité suffisante et soient à la pointe de la technologie.

Conclusion

Les auteurs souhaitent poser au Conseiller d'État en charge les questions suivantes:

1. Le Conseiller d'État est-il conscient de cette problématique?
2. Quelle est la stratégie du Conseiller d'État concernant la stabilité du réseau? Y a-t-il une collaboration avec les gestionnaires de réseau responsables?
3. La problématique est-elle reconnue et prise en compte par les FMV?
4. Comment et dans quelle mesure peut-il y avoir une collaboration proactive dans ce domaine de la part du canton du Valais, et en particulier des FMV?